OFIB.FR

DIAG21 - ETAT RELATIF TERMITES : formation continue obligatoire des opérateurs (E-learning 7H)

DURÉE
1,00000 jours (soit 7 heures)

PRIX
220 € par participant
Soit 264 € TTC
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ
Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine termites selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 01 juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

PRÉREQUIS
Posséder une bonne connexion Internet (Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE
A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS
Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI
Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

OBJECTIFS

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine termites selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

La personne physique candidate démontre qu'elle possède les connaissances requises sur :
••Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois ;•La biologie des termites présents sur le territoire concerné ;•Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment ;•Les textes réglementaires sur le sujet ;•Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction ;•Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives ;•Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission.
Mais aussi, qu'elle :
••applique une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité ;•sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

PROGRAMME

1.Les différentes structures des principaux systèmes constructifs (1 heure 30)2.La biologie des termites présents sur le territoire concerné (40 minutes)3.Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment (30 minutes)4.Les textes réglementaires sur le sujet (30 minutes)5.Le bois et matériaux dérivés (...) (2 heures 45)6.Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte (23 minutes)7.Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission (7 minutes)8.Méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites (1 heure 5 minutes)9.Rédaction du rapport de l'état relatif à la présence de termites (1 heure)

VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI et GLOBAL CERTIFICATION

Datadock

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (…). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

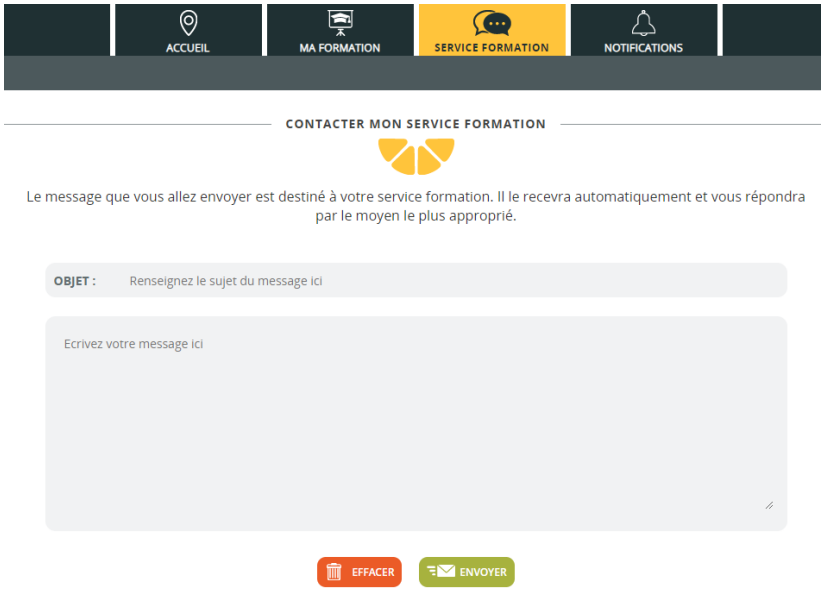

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score…). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.